

# DOSSIER DE RESERVATION

## Le Mas des Flamants

### Documents à joindre :

- Contrat de réservation daté, paraphé et signé (indiquant le choix du financement : option 1 ou option 2. Attention si acquisition en HT il est obligatoire de mandater le cabinet comptable CAP conseil) : **X 2**
- Etat des Risques Naturels et Technologiques signé : **X 2**
- Notice descriptive (paraphé et signé en dernière page) : **X 2**
- Plan de masse daté et signé (faisant apparaître le parking) : **X 2**
- Plan de vente du lot (daté et signé) : **X 2**
- Contrat mobilier (daté et signé) : **X 2**
- Kit fiscal daté et signé (voir dernière page du kit fiscal) : **X 2**
- Bail «spécimen» paraphé et signé (indiquant le choix du bail : financier ou occupation)
- Copie de la carte d'identité de l'acquéreur
- Chèque de réservation : **I 600 € ENCAISSABLE À L'ORDRE DE MAÎTRE CLARON**

**Tous les documents doivent être complétés intégralement.  
Chaque acquéreur doit les parapher sur chaque page et en signer la dernière.**

### Pensez à valider votre option :

Adressez nous par fax la copie du chèque ainsi que la 1ère et dernière page du contrat de réservation signées et complétées.

Nom client : .....

N°lot : .....

Nom conseiller : .....

Le

Société : .....

Signature :

# Le Mas des Flamants



## Récupération de TVA :

- Si l'acquéreur choisit un autre cabinet que CAP conseil, alors **son financement devra être TTC.**
- Choix de la SNC VIRS : TVA sur les encaissements, ce qui signifie que les acquéreurs récupéreront la totalité de la TVA à l'acte (en pratique, dans les 3 mois suivant l'acte).

## CAP CONSEIL :

- Cap Conseil ne prend pas en charge la représentation fiscale des acquéreurs étrangers (zone UE et zone hors UE) – dans ce cas utiliser le kit GEFI
- Cap Conseil laisse la possibilité aux acquéreurs de choisir un financement HT (kit fiscal LMNP financement HT) ou un financement TTC (kit fiscal LMNP financement TTC – dans les documents à télécharger)
- Cap Conseil propose un kit fiscal pour les LMP (dans les documents à télécharger)
- Cap Conseil gère l'ensemble des obligations déclaratives cependant l'acquéreur devra avoir renouvelé la prestation de Cap Conseil l'année d'achèvement du bien.